

Procès-verbal du conseil d'école du mardi 9 novembre 2021

Personnes présentes :

Enseignants : Mesdames M. BARBERO, S. BONNET, M. FAYET, V. MICHELOT, A. PERRON et Monsieur G. BOULADE ;

Représentant de la commune ; Madame M-F. DE RIBEROLLES, 1^{ère} Adjointe ;

Représentante des parents d'élèves : Mesdames J. AMELIN, M. AURAMBOUT, C. BLANCHOT, V. GAND, S. HÉREL, É. LE GAL et G. MARATRAT.

Madame A. GIEN, *Inspectrice de l'Éducation Nationale* ;

Monsieur A. GARCIA, *Maire de Saint Parize le Châtel*, S. BERGER, directrice ALSH et Madame N ; CARON, ATSEM ;

Mesdames M. BOISSON THÉLY, M. CORTEZ, *représentantes des parents d'élèves* ; Monsieur MANIN, *D DEN*.

Personnes excusées :

- Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du conseil d'école du 22 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

- Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Les parents élus précédemment sont remerciés, comme ceux qui se sont présentés cette année sur l'unique liste établie et ceux qui ont pu se rendre disponibles pour le dépouillement.

La liste électorale comptait 189 parents électeurs ; il y a eu 115 votants (uniquement par correspondance, comme annoncé lors d'un précédent conseil d'école, en application de l'arrêté du 19 août 2019), 17 bulletins blancs ou déclarés nuls (il est rappelé que, comme chaque année, le vote se fait pour la liste entière et que barrer ou entourer un ou plusieurs noms entraîne la nullité du bulletin), soit un taux de participation de 60,85 %, en légère baisse par rapport à l'année précédente).

Ont donc été élus, le vendredi 8 octobre 2021,

Titulaires	Suppléantes
MARATRAT Gwendolina	CORTEZ Morgane
BOISSON THÉLY Marine	AMELIN Jennifer
GAND Vanessa	LE GAL Émilie
AURAMBOUT Maryline	-
HÉREL Stéphanie	-
BLANCHOT Catherine	-

- Effectifs actuels, effectifs attendus et répartition des classes pour la rentrée 2021

Actuellement, 129 élèves sont scolarisés sur le groupe scolaire (lors du précédent conseil d'école, 130 élèves étaient attendus). Sur ces 129 élèves, 104 sont domiciliés à SAINT PARIZE LE CHÂTEL (un peu plus de 80 %).

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2022 sont les suivantes :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Rentrée 2022	6	16	12	15	19	12	14	13	22	129

Pour mémoire, le nombre de naissances en 2019 (élèves en âge d'être admis à l'école en PS) est de 15, 17 en 2020 (élèves susceptibles d'être admis en TPS). Au regard des effectifs prévus, et sous réserve d'une répartition différente, il est probable, pour la rentrée de septembre 2022, qu'il y ait une classe uniquement d'élèves de CP et une classe uniquement d'élèves de CM2.

Pour cette rentrée de septembre 2021, la répartition des élèves, qui relève de l'unique compétence de l'équipe pédagogique, était la suivante :

Bâtiment côté maternelle (63 élèves)		
Classe de TPS/PS/MS (23 élèves : 6/11/6)	Classe de GS (19 élèves)	Classe de MS/CP (21 élèves : 9/12)
M ^{me} S. BONNET Atsem : M ^{me} N. CARON	M ^{me} A. PERRON Atsems : M ^{mes} S. BERGER/S. NAAFA (lundi matin)	M ^{me} C. POMMERY

Bâtiment côté élémentaire (67 élèves)		
Classe de CE1/CE2 (21 élèves : 14/7)	Classe de CM1 (22 élèves)	Classe de CE2/CM2 (23 élèves : 6/17)
M ^{me} V. MICHELOT	M ^{me} M. BARBERO	M ^{me} M. Fayet

Madame S. BERGER, ATSEM, est à disposition de la classe de MS/CP une partie de la matinée et la municipalité

met à disposition de cette même classe Madame K. DUGROPREZ, personnel communal, de 11 heures à 11 heures 50.

Madame DELAMARRE, accompagnante d'élève en situation de handicap, est présente dans la classe de CE1/CE2, en prolongement de son intervention l'année précédente dans la classe de CP.

L'école bénéficie, depuis la rentrée 2020, du Réseau d'Aide d'IMPHY, composé de Madame C. GRENET, qui fait fonction de psychologue de l'Éducation nationale, et de Madame D. VIARD-GODARD, enseignante spécialisée à dominante pédagogique.

- **Règlement intérieur et Charte de la Laïcité à l'école**

Le règlement intérieur, qui décline localement le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires de la Nièvre, est adopté ; ce règlement intérieur sera joint au procès-verbal de ce conseil d'école et transmis à chaque famille.

Est également annexée à ce règlement, et présentée au conseil d'école, la Charte de la laïcité à l'École, infographie qui a vocation à rappeler, dans un langage accessible à tous, les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et à aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

- **Hygiène, santé et sécurité**

Sécurité : Il est rappelé que la circulaire 91-124 du 06/06/1991 précise que, sur le temps scolaire, « l'ensemble des locaux scolaires est confié au directeur, responsable de la sécurité des personnes et des biens. »

Les parents élus sont informés de la mise en place et du contenu du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), mis à jour chaque année, dont la finalité est, d'une part, de permettre aux équipes éducatives de faire face à un accident majeur en informant les secours et, d'autre part, d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités. L'annexe 1 du PPMS (Information à destination des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur) figure en annexe du procès-verbal de ce conseil d'école.

Des informations complémentaires, ainsi qu'un guide « sécurité des élèves » à destination des familles, sont disponibles sur <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>, site internet dédié aux parents et aux professionnels de l'éducation pour mieux comprendre les enjeux de l'École et renforcer le lien entre les différents acteurs de la réussite scolaire de chaque enfant.

L'équipe enseignante souhaite attirer les familles sur des comportements inadaptés remarqués lors des temps de récréation, pendant lesquels quelques élèves, à partir du CE1, s'inspirent (heureusement sans violence) des détournements de jeux enfantins qui figurent dans la série télévisée « Squid Game », série pourtant recommandée à partir de 16 ans en raison de son extrême violence. Les familles des élèves concernées ont été informées par l'intermédiaire du cahier de liaison ; après discussion avec les élèves, le visionnement de cette série semble être fait en complète autonomie, ce qui interroge l'ensemble des membres du conseil d'école, Monsieur BOULADE précisant qu'un accès libre à Internet ou à un service de diffusion en ligne, via un ordinateur, un smartphone, une console ou une télévision connectée, peut facilement permettre à un enfant de visionner non seulement des contenus violents mais également des contenus à caractère pornographique.

La montée en puissance des jeux vidéo violents interroge également les membres du conseil d'école, Madame MICHELOT faisant remarquer à juste titre que, désormais, les élèves les plus jeunes semblent tirer de la fierté de jouer à ces jeux, qu'ils savent pourtant recommandés aux enfants nettement plus âgés.

Enfin, il est rappelé que le contenu des réseaux sociaux que les enfants de l'école semblent utiliser de plus en plus jeunes peut, également, être inadapté et qu'il est également nécessaire d'être vigilant quant à leur utilisation, d'autant que la création d'un compte sur ces réseaux sociaux n'est réservée qu'aux enfants de plus de 13 ans.

Hygiène et santé : Comme lors des précédents conseils d'école, les parents d'élèves, les élèves, l'équipe enseignante et le personnel municipal sont une nouvelle fois remerciés pour le respect des gestes barrières, malgré les contraintes qu'il impose ; l'équipe municipale, qui a su maintenir les organisations permettant le respect des contraintes sanitaires depuis la reprise en mai 2020, l'est également, pour sa réactivité et son adaptabilité.

Comme depuis le début de la crise sanitaire, les familles sont systématiquement informées par mail des mises à jour du protocole sanitaire et de la FAQ Covid-19 qui concernent l'école, afin que les conduites à tenir soient connues de toutes et de tous. Les dernières informations sont disponibles à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/covid19-quel-protocole-sanitaire-s-applique-pour-les-ecoles-et-etablissements-de-mon-departement-325535>.

La campagne de tests salivaires mise en place par les services de la DSDEN de la Nièvre a permis la réalisation, pour le groupe scolaire le 4 octobre dernier, de 96 tests salivaires, avec 94 résultats négatifs et 2 tests ininterprétables. Monsieur BOULADE rappelle que cette campagne nationale a été mise en place pour renforcer le dépistage et rompre au plus vite les chaînes de contamination ; même si la procédure retenue par le laboratoire en charge des tests peut paraître compliquée, il est nécessaire de suivre la procédure telle qu'elle est décrite, même si le recueil de salive, avant le départ à l'école le matin, peut être chronophage et engendrer des tensions.

Le contexte sanitaire avait permis de mettre en lumière, l'année passée, plusieurs comportements inacceptables (masques jetés par terre, dans la cour de l'école comme aux abords de l'école, surconsommation de papier type essuie-tout, jeté également sur le sol des toilettes, surconsommation d'eau) ; depuis la rentrée, ces comportements ont largement diminué, les gestes barrières étant néanmoins toujours respectés.

- **Activités en lien avec le projet pédagogique 2020-2023 et/ou l'AS USEP**

Évaluations nationales : Le ministère de l'Éducation nationale organise, depuis plusieurs années, des évaluations standardisées des élèves à différents niveaux de leur scolarité : CP, CE1, sixième et seconde. Pour les élèves du premier

degré, la passation des évaluations CP et CE1 a eu lieu en septembre ; un point d'étape aura également lieu en janvier 2022 pour les élèves de CP.

Les situations proposées pour les élèves de CP portent, en français, sur la reconnaissance des sons, la compréhension orale des mots, des phrases et des textes et l'identification des lettres de l'alphabet ; en mathématiques, elles portent sur la connaissance des nombres jusqu'à 10, l'identification des formes et la résolution de problèmes.

Les situations proposées pour les CE1 portent, en français, sur la compréhension orale des mots et des phrases, la compréhension écrite des phrases et des textes, la lecture à voix haute et l'écriture des mots ; en mathématiques, elles portent sur la connaissance des nombres jusqu'à 100, le calcul en ligne et le calcul mental, la résolution de problèmes par le calcul et l'identification des formes.

Les résultats de ces évaluations nationales sont détaillés et explicités. Ils sont très satisfaisants, aussi bien en mathématiques qu'en français, pour les CP comme les CE1 ; un récapitulatif figure en annexe de ce procès-verbal. Il est rappelé que, en raison du faible effectif des niveaux concernés (12 élèves de CP et 14 élèves de CE1), une compétence moins réussie par un élève entraîne une baisse sensible des pourcentages de réussite de l'ensemble de la classe.

Projet pédagogique 2020-2023 : La version définitive du nouveau projet pédagogique est présentée :

→ *Transmettre les valeurs de la République* : la priorité retenue est « Agir pour le développement durable », afin de mettre en place des actions permettant une labellisation E3D, en s'appuyant sur les pratiques déjà existantes pour permettre aux élèves de comprendre les enjeux du développement durable et agir en citoyen responsable en menant des actions concrètes : réduire, réutiliser, recycler, pour passer d'une éducation du futur consommateur (cycle 1) à une responsabilisation du consommateur (cycle 3), en passant par une implication du consommateur (cycle 2).

En prolongement, la reconduite par la municipalité du Conseil Municipal des Enfants, donnera à nouveau l'occasion aux élèves de CE2, CM1 et CM2 de vivre de façon concrète une partie des apprentissages liés à l'EMC (enseignement moral et civique). La prochaine élection du Conseil Municipal des Enfants se déroulera jeudi 18 novembre, en fin de matinée, dans la salle des cérémonies de la mairie.

→ *Parcours d'éducation artistique et culturelle* (PEAC) : les deux priorités retenues sont « S'approprier », et « Fréquenter », pour, à travers des rituels de confrontation à des œuvres artistiques (dessin, peinture, sculpture, musique), outiller les élèves afin de leur fournir des clés de compréhension de ces œuvres et leur permettre d'utiliser ces clés par la rencontre avec des œuvres similaires dans des vrais lieux culturels (Maison de la Culture de Nevers Agglomération, Centre National du Costume de Scène et Musée de l'illustration jeunesse de Moulins par exemple), en fonction du contexte sanitaire.

→ *Développer les compétences numériques des élèves* : la priorité retenue est « Favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants », afin de profiter de la mise à disposition, par la municipalité (remerciée à cette occasion) d'un Espace Numérique de Travail, l'ENT Éclat-BFC, à l'adresse <https://ecp-st-parize-le-chatel.eclat-bfc.fr/>

L'utilisation progressive de cet ENT, après appropriation complète de ses fonctionnalités par l'équipe enseignante, facilitera les échanges école/familles ; de plus, l'appropriation progressive par les élèves pourra leur permettre de développer des compétences numériques, en complément de l'utilisation des tablettes numériques acquises par la municipalité. Enfin, l'interface commune avec le second degré sera l'occasion de se familiariser avec un outil que les familles devront utiliser lorsque les élèves seront au collège puis au lycée. L'équipe enseignante regrette des problèmes de fonctionnement de l'ENT, dont l'accès peut, parfois, être très difficile.

→ *Renforcer les fondamentaux* : la priorité retenue est « Approfondir l'enseignement de la compréhension des textes longs », qui permettra la mise en place d'un projet sur les trois cycles autour du vocabulaire et de la compréhension, par l'intermédiaire de supports proposés R. GOIGOUX et S. CÈBE, deux chercheurs de l'Université de Clermont-Ferrand spécialistes de l'enseignement de la lecture et de la compréhension.

→ *Éducation à la santé* : la priorité retenue est « Promouvoir la promotion de la santé », afin de pouvoir conduire des actions initialement prévues dans le précédent projet et dont le contexte sanitaire actuel a retardé la tenue. À cette occasion, dans le cadre du service sanitaire en milieu scolaire, une intervention d'étudiants de l'Institut de Formation en Soins infirmiers de Nevers aura lieu pour les élèves à partir du CE1 fin mars ; cette intervention se déroulera sous la forme de plusieurs ateliers autour de l'hygiène corporelle.

Natation scolaire : Comme chaque année, c'est l'espace aquatique Amphélia d'Imphy, qui accueille les élèves, dans le respect du protocole sanitaire qui s'impose aux écoles et dans le respect du protocole sanitaire de l'espace aquatique.

L'amélioration du contexte sanitaire depuis la rentrée de septembre a permis aux élèves de la classe de CE2/CM2 de bénéficier, depuis le jeudi 17 septembre, de séances de natation scolaire. La dernière séance aura lieu jeudi 2 décembre.

Si le contexte sanitaire le permet, les élèves de la classe de CE1/CE2 bénéficieront également de 10 séances de natation scolaire, du mardi 16 mars 2022 au mardi 31 mai 2022.

La prise en charge par la coopérative scolaire d'une activité obligatoire étant interdite, tout comme la prise en charge par une association de parents d'élèves d'une partie du coût de cette activité, l'intégralité du coût des transports et de celui des séances (utilisation des structures et mise à disposition du personnel de la piscine) est désormais pris en charge par la municipalité, qui est remerciée une nouvelle fois pour son soutien, une séance revenant environ à 250 euros (environ 150 euros de transport et 100 euros de séance).

Les parents accompagnateurs qui peuvent se rendre disponibles sont également remerciés. Il est rappelé qu'il est nécessaire de posséder un agrément délivré par les services de la DSDEN pour accompagner, dans l'eau, les activités mises en place par les enseignants ; en revanche, l'autorisation pour assurer l'encadrement de la vie collective relève seulement des compétences du directeur d'école.

Calendrier scolaire :

Noël	Hiver	Printemps
Du samedi 18/12/2021 au lundi 03/01/2022(*)	Du samedi 13/02/2022 au lundi 28/02/2022(*)	Du samedi 16/04/2022 au lundi 09/05/2022(*)
Vacances d'été : jeudi 7 juillet 2021 après l'école		

(*) Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués ; les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congé le vendredi soir après les cours.

Il est précisé que le **vendredi 27 mai 2022 sera vaqué**. Les élèves n'auront donc pas classe.

- **Manifestations extrascolaires à venir**

En raison du contexte sanitaire, aucune manifestation ne pourra être proposée.

- **Questions des parents**

- **Équipe enseignante :**

1. L'école envisage-t-elle des photos individuelles et de fratrie ? Des alternatives sont possibles pour respecter le contexte sanitaire en vigueur ? *Une photographie de classe aura lieu en extérieur lundi 15 novembre 2021, si les conditions météorologiques le permettent. Il n'est pas prévu, pour l'instant, qu'une photographie individuelle soit réalisée, c'est l'évolution du contexte sanitaire qui le permettra ou non. Il est rappelé que, si la photographie de classe ne peut se faire chez un photographe professionnel, les familles peuvent y faire réaliser des photographies individuelles.*

2. Est-il possible de réinstaurer le goûter d'anniversaire pour le cycle 1 ? N'autoriser que des gâteaux industriels, et friandises emballées, ne souffler la bougie qu'une fois la part de gâteau dans l'assiette de celui qui le fête ? *Il est désormais possible de proposer des gâteaux industriels et/ou friandises emballées ; si la situation sanitaire devait à nouveau se dégrader, ce ne serait plus le cas.*

- **Équipe municipale :**

3. Mes enfants rentrent régulièrement avec un morceau de pain dans le ventre car mon fils qui a vraiment horreur du fromage ne mange rien lorsque c'est un 4h avec du pain et fromage ou pain et chocolat noir, ce que les enfants n'aiment pas forcément. Serait-il possible de proposer du pain et de la confiture par exemple pour les enfants qui n'aiment pas ce qui est proposé ? Je pense qu'il est possible d'avoir des petites choses en dépannage en cuisine peu coûteuses pour satisfaire tout le monde. *Plusieurs aliments sont proposés lors du goûter organisé par l'ALSH : compote, pain, beurre, confiture, miel, produits laitiers, chocolat... L'équipe d'animateurs veille toujours à respecter la qualité nutritive des aliments proposés.*

4. L'aide aux devoirs n'est pas accessible à l'ensemble des enfants dont les parents en ont fait la demande. Un roulement a été instauré (les élèves en ayant bénéficié le premier trimestre n'en bénéficient pas le deuxième...) Comment serait-il possible de remédier à cette problématique ? En effet, cela engendre des difficultés d'organisation au sein de certaines familles qui récupèrent leurs enfants à 18h30 et qui doivent donc réaliser les devoirs après le retour à la maison tardif. *C'est Madame S. BERGER, directrice de l'ALSH, qui assure ce service mis en place par la municipalité. Il ne lui est pas possible d'avoir 30 enfants ; c'est pourquoi un roulement a été mis en place : 15 enfants pour la première période, 15 autres enfants pour la période suivante. Si des places se libèrent, l'aide aux devoirs est proposée à d'autres enfants (la demande est forte cette année). Monsieur BOULADE rappelle que l'aide aux devoirs relève effectivement d'un service, mis en place par la municipalité, qui ne l'est pas dans toutes les autres communes. Les enseignantes des cycles 2 et 3 rappellent que les devoirs donnés le sont, dans la mesure du possible, de manière échelonnée, qui permet une planification.*

5. Comment expliquer que les enfants des cycles 2 et 3 n'ont pas accès aux toilettes de la cantine ?

6. Mon fils me dit qu'il n'a plus le droit d'aller aux toilettes à la cantine car des enfants ont fait des bêtises ce qui punit tout le monde et je ne pense pas que ce soit une bonne chose de punir les enfants de toilettes. Il me rapporte que quand il arrive en classe après la cantine, la maîtresse n'autorise pas d'y aller. Alors peut-être serait-il censé de rouvrir l'accès aux toilettes à la cantine. *Les enfants sont invités à passer aux toilettes à 12h35, au moment où ils vont à la cantine. Il n'est pas possible de surveiller le passage aux toilettes une fois que les enfants sont à la cantine, le personnel communal étant occupé au service ; les enfants ont toutefois la possibilité d'y aller en cas de besoin pressant. Il semble raisonnable que les enfants puissent se retenir jusqu'à 13h20, heure du retour à l'école. L'équipe enseignante rappelle qu'il n'est plus possible, en raison du protocole sanitaire, d'organiser un temps commun en récréation au retour de la cantine ou du domicile, de 13h20 à 13h30 puisque les élèves sont accueillis directement en classe. Il n'est donc pas possible aux enseignantes de surveiller à la fois les élèves qui reviennent de la cantine et qui iraient aux toilettes et ceux qui ont déjeuné à la maison et qui sont accueillis en classe. L'équipe enseignante précise enfin qu'il est permis aux élèves, à leur retour en classe, de se rendre aux toilettes par deux, même si cela entraîne un va-et-vient qui peut se prolonger. La municipalité va étudier une solution pour essayer de régler le problème.*

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Directeur
Guillaume BOULADE

Groupe scolaire Henri Sarrado
Place Antoine Desforgés
58490 Saint Parize le Chatel

